

Approbation du type de radio Corée du Sud (KC)

Tous les produits électriques/électroniques/radio entrant en Corée du Sud sont soumis à la certification KC (Korea Certification), un système de certification obligatoire qui garantit que seuls les produits certifiés par des organismes de certification agréés peuvent entrer sur le marché coréen. Ce système vérifie la sécurité ainsi que les exigences en matière de compatibilité électromagnétique (CEM) et de radiofréquences (RF) lorsqu'elles s'appliquent.



Résumé du processus d'approbation de la marque KC

L'Agence nationale de la radio et de la recherche (RRA) examine les demandes d'enregistrement et de certification, désigne les institutions chargées d'essayer les équipements et accorde les certifications aux demandeurs dont les dispositifs RF sont conformes aux normes et réglementations applicables. L'ARR est placée sous la tutelle du ministère des sciences, des TIC et de la planification (MSIP).

Pour obtenir la marque « KC », les produits entrant dans le champ d'application du système KC doivent satisfaire :

- Aux exigences de sécurité (KC Safety)
- Aux exigences en matière de radiofréquences (KC RF)
- Aux exigences en matière de compatibilité électromagnétique (KC EMC)

Les essais doivent être effectués par un laboratoire accrédité RRA, qui doit être situé en Corée du Sud pour le KC RF, et un représentant local est nécessaire. La validité de la certification est illimitée et deux échantillons sont typiquement requis (un normal et un modifié).

Le « **KC Safety** » est un système de certification coréen obligatoire pour les appareils électriques **utilisés en AC 50V jusqu'à 1,000V**.

Le « **KC RF+EMC** » est obligatoire pour tout système d'équipement de télécommunication et de radio. Cet agrément est divisé en trois voies d'évaluation de la conformité. L'applicabilité de chaque voie dépend du produit :

- **Conformité de la certification (CoC)** : Les équipements qui peuvent être nocifs pour l'environnement radio, le réseau de communication de radiodiffusion, et les dispositifs qui, en fonctionnement normal, peuvent être affectés par les ondes radio, sont soumis à cette certification. Par exemple, stations de base, haut-parleurs Bluetooth, CDMA, PCS, WCDMA, téléphones cellulaires, équipements IoT, LoRA, LTE, LTE-A, équipements radar pour navires, répéteurs, modules RF, téléphones, claviers sans fil, réseaux locaux sans fil, souris sans fil, modems sans fil, etc.
- **Conformité de l'enregistrement (CoR)** : Les équipements de radiodiffusion et de communication qui ne sont pas soumis au CoC sont soumis à l'enregistrement. Par exemple, ordinateurs et équipements périphériques, instruments de mesure, appareils industriels, connecteurs, récepteurs RF uniquement, NFC, RFID, etc.
- **Interim of Conformity (IoC)** : Ce système est utilisé pour les nouveaux produits électriques et électroniques qui n'ont pas encore de norme de conformité.

La voie la plus fréquente pour obtenir la marque KC pour les équipements radio est la **Conformité de la certification (CoC)**. Cette procédure garantit la conformité aux exigences en matière de radiofréquences (RF) et de compatibilité électromagnétique (EMC). Les étapes de la procédure de conformité de certification et de conformité d'enregistrement sont détaillées ci-dessous :

Procédure d'homologation CoC / CoR KC

Exigences en matière d'étiquetage

Une fois qu'un produit a reçu l'approbation KC, la marque KC et la marque d'identification doivent être apposées sur le produit. Un exemple est donné ci-dessous :

R-X-ABC-YYYYYYY

Figure 6. Exemple de marque KC

Le format de la marque d'identification est **R-X-ABC-YYYYYYY**.

- « R » est l'identifiant de l'équipement de radiodiffusion et de communication

- « X » est le numéro d'identification du champ d'authentification. Le champ de certification dépend du système de certification. Le numéro d'identification peut être :
 - « C » - certification
 - « R » - enregistrement
 - « I » - intérimaire
- « ABC » est le code d'identification du demandeur de l'ARR
- « YYYYYYY » est le « code d'identification du produit » du demandeur

La taille de la marque KC peut être adaptée à la taille du produit. La hauteur verticale minimale de la marque doit être de 5 mm. Toutefois, pour les produits de très petite taille, la taille de la marque KC peut être ajustée.